

Communiqué de Presse

Les SATT créent leur Association

Les Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologies annoncent la création de l'Association des SATT pour conduire des actions partagées afin d'accroître leur efficacité, leur visibilité et leur lisibilité. En tout juste 2 ans, 2300 projets ont été détectés et analysés et 48 M€ investis.

Paris, le 19 mai 2014 - La création de l'Association des SATT apporte une nouvelle dynamique à la mutualisation engagée entre les SATT depuis plus de deux ans dans une commission du réseau C.U.R.I.E. qui fédère les acteurs de la valorisation de la recherche publique française, et au sein duquel les SATT sont pleinement engagées.

Elle permettra aux SATT de mutualiser encore davantage leurs moyens et actions et d'afficher une communication commune pour assurer la promotion du dispositif constitué par l'ensemble des SATT, faire comprendre et reconnaître leur métier, leur rôle et leur valeur ajoutée dans la compétitivité française, et les faire ainsi reconnaître comme un acteur clé du transfert de technologie en France.

Chiffres clés sur les SATT

12 SATT créées depuis 2012
Fonds de maturation de 900 M€

2300 projets détectés et analysés
372 brevets déposés
48 millions investis
86 licences d'exploitation de technologies avec les entreprises
22 start-up créées

Les 12 SATT déjà créées se sont vues confier l'exclusivité de la valorisation et du transfert des résultats de recherche de 145 établissements publics de recherche français, actionnaires ou rattachés. Chaque chercheur a aujourd'hui dans cet ensemble une SATT de référence « *Nous sommes, grâce à la volonté de nos actionnaires, un exemple unique de simplification du paysage du transfert en France : nous concentrons sur 12 SATT des compétences qui étaient dispersées auparavant dans 67 services de valorisation d'université. Nous sommes devenus les interlocuteurs uniques du transfert vers les entreprises de la propriété intellectuelle et des savoir-faire des laboratoires de ces 145 établissements de recherche* », déclare le président de l'association des SATT, Olivier FRENEAUX.

Toutes les SATT ne sont pas au même stade de développement puisque les premières ont plus de 2 ans d'existence alors que les dernières sont tout juste créées. Néanmoins, au 30 avril 2014, ces 12 SATT présentaient ensemble une force de plus de 350 personnes spécialisées en propriété intellectuelle, en ingénierie de projets technologiques, en droit, marketing et développement commercial. Elles avaient détecté et analysé environ 2300 projets de valorisation, déposé 372 brevets prioritaires aux noms de leurs actionnaires, investi 48 millions d'euros en propriété intellectuelle et sur des projets de maturation, signé 86 licences d'exploitation de technologies avec des entreprises et contribué à la création de 22 start-up. Les indicateurs sont au vert et la preuve de

concept du modèle des SATT est faite sur son efficacité. L'association sera un vecteur pour poursuivre le travail de sensibilisation et d'explication sur le rôle des SATT.

En créant cette association, les SATT veulent aussi amplifier le partage des bonnes pratiques initié au sein du réseau C.U.R.I.E., mettre en commun des portefeuilles de technologies à transférer, mutualiser des outils, participer collectivement à des salons professionnels, à des conventions d'affaires, contribuer de façon coordonnée à la vie des organisations et à des réseaux nationaux et européens de valorisation, et afficher clairement des valeurs partagées afin de développer une visibilité et une lisibilité collective. Les premières initiatives prises en ce sens ont d'ores et déjà démontré leur valeur ajoutée (réduction de coûts, meilleure visibilité).

Les SATT sont avant tout des dispositifs à dimension régionale, proches des chercheurs et des entreprises, qui se sont parfaitement intégrés dans leurs écosystèmes d'innovation. Elles suivent avec attention l'évolution du rôle que pourraient jouer les Régions en entrant au capital des SATT comme le permet le projet de loi sur la décentralisation présenté le 14 mai en Conseil des Ministres.

L'assemblée générale constitutive de l'Association des SATT qui s'est tenue le 17 avril 2014 a élu à l'unanimité le président de la SATT Sud Est, Olivier FRENEAUX, à la présidence de cette nouvelle association. Le Bureau est par ailleurs constitué de Philippe NERIN, président de la SATT AxLR (Trésorier) et de Céline CLAUSENER, Directrice des Relations Extérieures de la SATT Ile-de-France Innov (Secrétaire) par délégation de son président, Christian ESTEVE, tous deux également élus à l'unanimité.

8 SATT sur les 12 créées ont participé à cette AG constitutive et sont membres fondateurs de l'association, les 4 autres devant la rejoindre dans les toutes prochaines semaines.

A propos des SATT :

Les SATT, Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologies, sont des Sociétés par Actions Simplifiées créées par plusieurs établissements de recherche publique grâce au programme Investissements d'avenir. Elles ont pour vocation de maximiser l'impact socio-économique des résultats de la recherche académique et de favoriser la création d'emplois en France en simplifiant, accélérant et facilitant le transfert de technologies et de connaissances de la recherche publique vers les entreprises de toute taille. Premiers acteurs de proximité et de confiance, les SATT, soutenues par l'engagement collectif de leurs établissements de recherche actionnaires, ont accès aux compétences et inventions des chercheurs publics sur leur territoire, et s'appuient sur des équipes professionnelles dédiées pour détecter et évaluer ces inventions. Disposant d'un fonds de maturation de 900 millions d'euros unique en France, les SATT protègent ces inventions, financent et accompagnent des projets d'innovation issus de ces inventions jusqu'à leur adoption par les entreprises en portant le risque technologique et financier inhérent à ces projets.

Contact presse : Claire Flin - HB ComCorp - cflin@hbcomcorp.fr - 06 82 92 94 47